

ÉLECTIONS 2023

politique.union@sonapresse.com

L'Exécutif prend une série de mesures

CELLES-CI ont été annoncées dans un communiqué lu samedi soir par le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Rodrigue Mboumba Bissawou. Nous publions ci-dessous ledit communiqué.

"L'État de droit, de garantir que chaque citoyen puisse exercer ses droits civiques en toute confiance. Notre pays, à l'instar de plusieurs autres sur le continent et en dehors, est confronté à un défi croissant : celui de la désinformation propagée à travers les plate-formes Internet et les réseaux sociaux. Ces espaces, bien qu'offrant des opportunités extraordinaires de communication et de partage d'idées, sont devenus également un terrain fertile pour la diffusion de fausses informations, Fake-news, d'appels au désordre et à la violence. Il est avéré, comme partout dans le monde, que ces informations trompeuses et incendiaires

ou autres appels à la violence, peuvent avoir des conséquences dramatiques voire irréversibles pour notre Nation. Elles ont le pouvoir de semer le poison, la discorde, de fragiliser nos institutions, et de menacer la paix qui caractérise notre beau pays, le Gabon.

Beaucoup de nos compatriotes demeurent, d'ailleurs, meurtris des incidents gravissimes de l'élection présidentielle de 2016, nourris par la prolifération incessante de fausses nouvelles autour du scrutin. Conscient des dérives que peuvent engendrer de fausses informations et manipulations issues de ces plateformes, le gouvernement de la République gabonaise a pris la décision de suspendre l'accès à Internet sur toute l'étendue du territoire depuis le samedi 26 août 2023. Et ce jusqu'à nouvel ordre.

Aussi, afin de prévenir tout débordement et préserver la sécurité de l'ensemble de la population, un couvre-feu sur l'ensemble du territoire est décrété depuis le dimanche 27 août 2023. Et ce jusqu'à nouvel ordre. Il sera de vigueur tous les jours, à partir de 19 heures

jusqu'à 6 heures. Et les mesures dérogatoires feront l'objet d'une communication ultérieure.

L'organisation de réunions et manifestations publiques demeurent autorisées, mais devront, conformément à la loi n°001/2017 du 3 août 2017 relative aux réunions et manifestations publiques en République gabonaise, faire l'objet d'une déclaration aux autorités compétentes au plus tard trois jours franc avant la date de tenue de la réunion ou manifestation.

Le gouvernement de la République gabonaise tient à rappeler que les organisateurs de réunions ou manifestations publiques sont légalement responsables des infractions commises lors des dites manifestations. Le gouvernement comprend que ces mesures puissent susciter des désagréments, mais elles sont prises dans l'intérêt supérieur de notre Nation. Puisse-nous faire tous montre de responsabilité citoyenne, afin qu'un retour à la normale puisse s'opérer dans les meilleurs délais. La stabilité, la paix et l'unité de notre pays sont des priorités absolues. Et nous devons tout faire pour les protéger."

Déclaration du Parti démocratique gabonais

CE samedi 26 août 2023, les citoyens gabonais ont été appelés à élire leur président, leurs députés et leurs représentants dans les conseils municipaux et locaux. Ces scrutins marquant les élections générales ont eu lieu sur l'ensemble du territoire national et à travers les centres de vote ouverts à l'étranger. Conformément au Code électoral en vigueur, à la loi sur le Centre gabonais des élections (CGE), et aux modalités d'organisation prises par cette institution suivant les missions qui lui sont assignées. Les opérations de vote qui ont lieu tout au long de cette journée se sont globalement bien déroulées dans un climat de calme et de sérénité constatée.

Le Parti démocratique gabonais (PDG), prenant part à ce processus, se réjouit à ce stade du bon déroulement des scrutins dans la plupart des bureaux de vote, qui ont vu un grand nombre d'électeurs accomplir leur devoir civique, sans incidents relevés depuis ce matin (Ndr : samedi).

Toutefois, le PDG, constate, pour le déplorer, des manquements qui ne se sont nullement de nature à compromettre la crédibilité du vote et la validité des résultats attendus par chaque Gabonais. Le PDG déplore, dans ce sens, les retards accusés au démarrage des opérations de vote à certains endroits et l'absence à certains autres des bulletins de vote des candidats dont les siens. Le PDG appelle le CGE à prendre toutes les mesures idoines en vue de pallier ces insuffisances.

Le PDG met en garde les acteurs politiques de tous bords de se garder des déclarations incendiaires susceptibles de créer des actes de violence et de trouble à l'ordre public. Il invite ses candidats à la vigilance et à la sérénité, tout en restant mobilisés jusqu'à l'aboutissement du processus. Le PDG recommande, enfin, au gouvernement et aux Forces de défense et de sécurité, de veiller au bon déroulement des opérations de dépouillement des votes et à la protection des personnes et biens sur l'ensemble du territoire.

Il tiendra pour responsable d'incitation à la violence, tout candidat ou acteur politique qui se sera avancé sur le chemin de la vindicte populaire ou de la désobéissance civile.

Communiqué de la Haute autorité de la communication (HAC)

EN application des textes en vigueur, la Haute autorité de la communication (HAC) a décidé de l'interdiction provisoire de diffusion en République gabonaise des programmes des médias France 24, RFI, TV5 Monde. Les distributeurs desdits médias au Gabon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application de ladite décision. Il est reproché aux médias suspendus un manque d'objectivité et d'équilibre dans le traitement de l'information en lien avec les élections générales en cours, et des comportements qui ne favorisent pas un climat apaisé dans le contexte électoral actuel.



Photo : AEE

Le Porte-parole du gouvernement, Rodrigue Mboumba Bissawou.